

Quelles sont les différentes formes de maltraitance que peuvent vivre les personnes âgées ?

- Violence physique
- Violence psychologique
- Violence financière
- Violence médicale
- Violence civique
- Négligences
- Isolement subi

Pour plus de précisions,
n'hésitez pas à téléphoner
ou à consulter le site internet :

www.solidaritevieillesse.org

Solidarité Vieillesse est soutenue par

Association :

AGE 91 - AGY - ALMA Paris - SOLRES 92

Direction des Affaires Sanitaires et Sociales Île-de-France - DRASSIF

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse - CNAV

Caisse Régionale d'Assurance Maladie - CRAMIF

Mutualité Sociale Agricole - MSA

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - APHP

Hôpital Paul Brousse

CORERPA Île-de-France

Conseil Régional d'Île-de-France

Conseil général de l'Essonne

Conseil général des Hauts de Seins

Conseil général de Seine et Marne

Conseil général de Seine Saint Denis

Conseil général du Val d'Oise

Conseil général du Val de Marne

Ville de Paris

Institutions AGIRC- ARRCO :

AG2R - AGRICA - APRI - B2V - BRP - IONIS - IRCEM -

MALAKOFF - MEDERIC - MORNAY- OREPA - REUNICA -

TAITBOUT - VAUBAN

Solidarité Vieillesse

0 810 600 209

(Numéro azur, prix d'un appel local)

Le numéro d'appel
**contre la maltraitance
envers les personnes âgées**
en Île-de-France

www.solidaritevieillesse.org

Solidarité Vieillesse

0 810 600 209

0 810 600 209

Le numéro d'appel **contre la maltraitance envers les personnes âgées** en Île-de-France

Du lundi au vendredi,
de 9h à 17h

Numéro azur, prix d'un appel local

→ **Pour**

- Signaler une situation de maltraitance
- Apporter un témoignage,
- Demander des informations,
- Trouver un soutien.

→ Des psychologues vous écoutent, vous conseillent, vous orientent.

→ Les dossiers sont transmis, avec votre accord, aux services locaux concernés qui mobilisent les différents professionnels compétents, en toute confidentialité.

Particuliers

Quand appeler ?

..... **Personne âgée**

- Si vous pensez être victime de maltraitance.
- Si vous souffrez d'isolement.

..... **Entourage**

- Si vous avez été témoin de maltraitance envers une personne âgée.
- Si vous avez été témoin de souffrances dues à l'isolement.
- Si vous avez des doutes sur le bien-être d'une personne âgée.
- Si vous rencontrez des difficultés dans l'aide que vous apportez à une personne âgée.

Professionnels

Quand appeler ?

- Si vous pensez être confronté à une situation de maltraitance ou à une situation de souffrance due à l'isolement.
- Si vous rencontrez des difficultés dans l'aide que vous apportez à une personne âgée.
- Des psychologues formés à la détection de ces situations difficiles :
 - Vous aident à préciser et à analyser la situation.
 - Vous proposent de transmettre les informations recueillies aux services locaux compétents qui étudieront la situation en partenariat avec vous.



Solidarité Vieillesse est gérée par l'AFBAH
Association Francilienne pour la Bienveillance des Aînés et/ou Handicapés